

PROCÉDURES DE MONTAGE

DATES ET HEURES D'ARRIVÉE ET MONTAGE

Mercredi 12 juin 2024	7 h – 18 h	MACHINERIE LOURDE – SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT
Jeudi 13 juin 2024	7 h – 18 h	MACHINERIE LOURDE – SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT
Vendredi 14 juin 2024	7 h – 18 h	MACHINERIE LOURDE – SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT
Vendredi 14 juin 2024	13 h – 18 h	Tous les exposants
Samedi 15 juin 2024	8 h – 17 h	Tous les exposants
Dimanche 16 juin 2024	8 h – 17 h	Tous les exposants
Lundi 17 juin 2024	8 h – 17 h	Tous les exposants

Tous les stands doivent être achevés avant 17 h le lundi 17 juin 2024. Absolument aucun diable, chariot ou matériel de manutention ne sera autorisé dans l'espace d'exposition après cette heure.

HORAIRE DE MONTAGE

L'équipement lourd et les présentoirs encombrants doivent être livrés et réceptionnés à la date et à l'heure précisées dans l'horaire officiel d'installation établi par la direction du salon. Une fois que votre matériel aura été déballé et correctement identifié avec une étiquette de rangement, l'équipe de manutention ramassera vos caisses pour les entreposer.

EXPOSANT DEPS (DERNIER ENTRÉ, PREMIER SORTI)

Les exposants DEPS sont des exposants dont les stands sont situés dans des aires à grande circulation, près des zones de chargement et de déchargement. Ils font partie des derniers exposants à s'installer et des premiers à quitter, et se voient attribuer des emplacements exclusifs au quai de chargement.

MANUTENTION

Tous les exposants qui se présenteront avec une pièce de machinerie de plus de 5 000 lb (2268 kg) doivent planifier la manutention auprès de GES Canada, qui coordonnera le calendrier des déchargements afin d'en assurer le bon déroulement.

VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES FRAIS DE MANUTENTION SONT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'EXPOSANT.

Toutes les transactions liées à ce type de service se font entre l'entrepreneur responsable de la manutention et l'exposant. Dans le cas où un représentant de l'exposant ne serait pas présent au moment de la livraison, la direction du salon se réserve le droit de demander que l'équipement ou le matériel soit déplacé du quai de réception à l'emplacement du stand. Les frais pour ce service seront facturés à l'exposant par l'entrepreneur responsable de la manutention.

N.B. La capacité des chariots élévateurs est de 5 000 lb. Les exposants dont l'équipement est plus lourd (manutention requise pour du matériel de plus de 5 000 lb par pièce) doivent communiquer avec :

Sean Couture, GES Canada

514-861-6627

scouture@ges.com

MATÉRIEL TRANSPORTÉ À LA MAIN

Si vous n'avez pas besoin d'un chariot élévateur pour déplacer votre matériel au Salon, des diables et des chariots seront mis à votre disposition à la porte de chargement.

Déchargez votre véhicule aussi rapidement que possible et retournez votre diable à la porte de chargement. Une équipe sera disponible si vous avez besoin d'aide. (Vérifiez auprès de l'Entrepreneur officiel du Salon pour les taux applicables.)

STOCKAGE DE CAISSES

Les contenants vides seront ramassés, stockés et vous seront rendus sans frais de la part de SME. Les opérateurs de chariot vont travailler aussi rapidement que possible et nous vous demandons, s'il vous plaît, d'être patients, car il y aura de nombreux exposants à desservir.

Identifiez soigneusement toutes les caisses vides, patins, caisses ou cartons que vous souhaitez récupérer en remplissant et en apposant les étiquettes de stockage adéquates. Les étiquettes de stockage seront disponibles au quai de chargement et au Bureau du Salon.

NOTEZ QUE TOUT LE STOCKAGE SERA PLACÉ SUR LES QUAIS DE CHARGEMENT. Les Règlements de prévention des incendies du Palais des congrès de Montréal stipulent que les boîtes de rangement ne peuvent être laissées dans les stands. Les exposants sont priés de noter que les aires d'entreposage ne sont pas, et ne peuvent pas être protégées. Par conséquent, aucun matériel de valeur ne devrait être consigné à l'entreposage.

S'il vous plaît, notez qu'aucun fût ou contenant de carburant ou d'huile ne peut être envoyé à l'entreposage. Seuls des fûts d'huile vides peuvent être placés dans ce secteur et ces fûts seront minutieusement inspectés par le service de prévention des incendies.

MAIN-D'ŒUVRE ET POURBOIRES

Les exposants sont tenus de respecter les conditions de travail qui prévalent et les taux en vigueur dans la salle d'exposition. Tous les employés des Fournisseurs de services sont correctement payés et il n'est pas nécessaire de leur laisser de pourboire. S'il vous plaît, signaler immédiatement à la Direction de l'événement tout manque de courtoisie ou toute tentative de suggestion de pourboire visant à accélérer ou améliorer le service.

FRET AUX E.-U. ET FRET INTERNATIONAL

Nous recommandons fortement aux exposants qui expédient des marchandises au Salon depuis l'extérieur du Canada d'utiliser le Courtier en douane officiel de l'événement. Des représentants du Courtier seront présents au Salon pour satisfaire tous vos besoins en matière de douanes.

PAIEMENT DE L'ESPACE D'EXPOSITION

Tous les paiements d'espace d'exposition devront être faits 90 jours avant les dates de montage indiquées. La direction de la SME se réserve le droit de refuser le montage et l'utilisation de l'espace à tout exposant qui n'aura pas acquitté le paiement final et complet.